Viols d'enfants en Centrafrique : non-lieu en faveur des soldats français

15/01/2018 à 15h24

Des soldats français avaient été accusés de possibles abus sexuels sur des enfants. Les juges ont ordonné un non-lieu

Trois ans après les accusations de viols d'enfants en Centrafrique visant des militaires français, les juges ont **écarté la perspective d'un procès** au terme d'une enquête délicate qui **laisse des questions en suspens** et des parties civiles déçues.

Conformément aux réquisitions du parquet de Paris, les juges ont rendu jeud**i un non-lieu** dans ce dossier clos sans aucune mise en examen, selon une source judiciaire. Révélées en 2015, les accusations avaient terni la réputation de l'armée française déployée dans le pays sous égide de l'ONU pour restaurer la sécurité après des mois de violences interconfessionnelles.

Dans ses réquisitions, le parquet soulignait qu'au terme de l'enquête, **"il ne peut être affirmé (…) qu'aucun abus sexuel n'a été commis**", mais il estimait que les incohérences et "la variation des témoignages ne (permettaient) pas d'établir des faits circonstanciés et étayés à l'encontre des militaires", selon une source proche du dossier. (…)

Dans leurs premiers témoignages, les enfants avaient donné des détails comme des surnoms ou des caractéristiques physiques des militaires – comme un tatouage – permettant de cibler une dizaine de possibles agresseurs, qui ont été auditionnés, dont un sous le régime de la garde à vue.

Les juges français et la gendarmerie prévôtale, chargée d'enquêter sur les militaires en opération extérieure, ont entendu de nouveau les enfants à Bangui en 2015 et 2016.

Mais ces auditions, menées longtemps après les faits, ont **suscité des doutes**. Devant des photos, un enfant a dit reconnaître son agresseur alors qu'il ne s'agissait pas d'un militaire. **Un autre a concédé avoir menti**. Un autre disait avoir lu le nom d'un soldat sur son uniforme alors que des vérifications ont établi qu'il ne savait pas déchiffrer le mot "maman", d'après le réquisitoire. (…)

www.sudouest.fr